



Alarme piscine Code : Désactivation **1234** / Activation alarme **OK + OK**

Pensez à désactiver l'alarme avant l'utilisation de la piscine



REGLES D'UTILISATION ESPACE COMMUN (PISCINE/JACUZZI)

Les propriétaires rappellent aux utilisateurs de la piscine et du jacuzzi l'**absence de surveillance de la piscine et du jacuzzi**, par conséquent celle-ci incombe aux personnes majeures vis à vis de tous les locataires inscrits à leur contrat. **Art.8*** : Tout utilisateur de la piscine doit être couvert par une assurance responsabilité défense et recours et **reconnait dégager de toute responsabilité les propriétaires en matière de sécurité liée à la surveillance de toutes les personnes participant au séjour.** **Art.9*** : L'espace piscine est : - Ouvert aux locataires de 8h à 22h, sauf cas de force majeure (intempérie, cyclone, orage, nettoyage...). - Fermé de 22h00 à 08h. La baignade est strictement interdite à tous les locataires de 22h00 à 08h00. **Art.10*** : La piscine et le jacuzzi étant privés leur usage est réservé uniquement aux membres de la famille des propriétaires, leurs amis et aux locataires logeant dans la location saisonnière. **Art.11*** : Le maillot de bain est obligatoire dans la piscine et le jacuzzi. **Art.12*** : Tout enfant de **moins de 16 ans**, non accompagné par un parent majeur, n'est pas autorisé à accéder à l'espace piscine. Les bébés seront obligatoirement équipés de **couches spéciales. Ils doivent être sous la surveillance d'un adulte responsable et sachant nager (afin d'éviter tous risques d'accidents, nous vous demandons de surveiller particulièrement les jeunes enfants).** Les enfants ne doivent en aucune circonstance se retrouver seuls au bord du bassin, le cas échéant à la baignade. **Art.13*** – Les usagers de la piscine s'engagent : - A prendre une douche avant l'utilisation de la piscine et/ou du jacuzzi et à utiliser les draps de bains mis à leur disposition dans leur appartement. - Ne pas fumer dans la piscine - Ne pas consommer quelconques nourritures et/ou boissons dans la piscine et/ou le jacuzzi - Ne pas jeter de mégots dans la piscine mais dans les endroits prévus à cet effet (cendrier) -S'assurer du bon niveau de l'eau du jacuzzi et en rajouter le cas échéant. **Art.14*** – **Il est interdit de** : - De se baigner en dehors des heures d'ouverture, - De plonger, de jeter ou pousser quelqu'un dans l'eau, - D'utiliser du savon ou tout autre produit similaire dans le bassin. - D'éclabousser les participants à la baignade, de sortir l'eau du bassin par quelque façon que ce soit « bombe dans l'eau » etc... - De crier et d'organiser des jeux violents aux abords et dans la piscine. - D'uriner dans l'eau. *(Des sanitaires sont mis à votre disposition à*

l'extérieur) - De jeter des objets, des cailloux, ou toute autre chose dans l'eau. (Tout matériel endommagé ou détruit sera facturé au responsable). - De courir autour du bassin (risques de glissades et/ou de blessures) - D'encombrer la piscine d'objets gonflables ou potentiellement dangereux (jeux de ballon ou frisbee interdits) - De franchir et/ou escalader les murs de clôture - Il est strictement interdit d'accéder au local technique et de toucher aux installations électriques. - **De consommer de la nourriture, de boire ou de fumer dans la piscine et/ou le jacuzzi.** **Art.15*** : **L'espace piscine étant un endroit de tranquillité et de relaxation**, merci de respecter les autres personnes présentes autour de l'espace piscine. De même, **veuillez aussi respecter les espaces privatifs** du « **DANATEA** » attenants à la piscine et dont la tranquillité devra faire l'objet d'une attention particulière. **Art.16*** – Le mobilier de

Pour tout savoir sur le **Danatea** :

Scannez-moi !



jardin à disposition autour de la piscine est sous la responsabilité des utilisateurs qui devront prendre toutes dispositions et précautions afin de le conserver en bon état. **Art.17*** – Utilisation du jacuzzi. - **Le jacuzzi est un accessoire destiné au repos et à la détente, en priorité des personnes adultes.** Il ne s'agit en aucun cas d'une pataugeoire où viendront s'ébrouer les plus jeunes. - Le jacuzzi est réservé aux personnes majeures ou aux mineurs accompagnés d'une personne majeure et responsable - Le bouton poussoir ne doit être utilisé que par des adultes. - L'utilisation du jacuzzi est autorisée pendant toute la durée d'ouverture de l'espace piscine. - Les sauts, plonges, jeux violents et jets d'eau sont formellement interdits dans le jacuzzi. Afin de permettre à tous les locataires de bénéficier de l'usage du jacuzzi, chaque séance dure 10 minutes. Le jacuzzi ne redémarrera qu'après 5 min de repos. **Il est donc inutile d'appuyer sur le bouton déclencheur avant les 5 minutes écoulées.** **Art.18*** – Les propriétaires, sur manquements singuliers ou répétés à l'un des articles peuvent **prononcer les sanctions qu'ils jugeront adéquates afin de rétablir le bon fonctionnement de l'établissement.** Selon les cas, ils pourront exiger des compensations financières, l'exclusion immédiate, ou le retrait des autorisations qu'ils ont préalablement accordées sans dédommagement quel qu'il soit.